

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 7^{me} mai 1846.

Direction
des

Beaux-arts

et Bureau

Académie

Royale de France
à Rome

Monsieur le Directeur, J'ai reçu avec
la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire le 18 Janvier dernier, le
bordereau récapitulatif des Dépenses de
l'Académie Royale de France à Rome
du 1^{er} Novembre au 31 Décembre 1845.

Ce bordereau s'élève à $24936^{\text{fr}} = 67^{\text{c}}$
Attendu que la recette en de $20,000 = \text{''}$

Approbation
des dépenses de
ces Etablissements
outre le 31^{bre} au
31 Xbre 1845

il résulte un excédant de dépenses de $4936^{\text{fr}} = 67^{\text{c}}$
lequel pourra être réduit de 1300 francs
environ, selon vos prévisions au moyen
de la recette des Revenus ordinaires de
l'Académie et du montant des Retenues
confisquées, qui seront portés au
Compte Général pour 1845.

Le bordereau dont il s'agit a été
vérifié et la parfaite exactitude en a été
constatée.

Cependant, Monsieur le Directeur,
il manquait aux pièces justificatives
la quittance du S^r Papagny, Receveur
de la souscription annuelle pour les
orphelins du Cholera, comprise sous
le n^o 48 pour la somme de 6 Ems Romains.
Vous voudrez bien nous procurer cette pièce

M. le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.

et met l'adresse avec celles qui n'étaient pas
jointes à votre Envoi du 18 Janvier dernier
et qui portent les nos 6 et 7 (quatre) 38, 39 et 40.
Je vous prie de remarquer que votre
bordereau étant arrêté au 31 Dec^{bre} 1845, la
quittance de S^r Papagny et les cinq autres
pièces ci-dessus désignées doivent porter
une date antérieure à cette époque.

Agrez, Monsieur le Directeur
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Quintin